Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 959

Artikel: Rythme d'été
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1011123

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Devoir de vacances

(*réd*) Comme ces dernières années à pareille époque, nous vous livrons une sélection de l'actualité de ce mois de juillet.

1er juillet. Le procureur bâlois Jörg Schild, patron désigné de la lutte antidrogue au sein du Ministère public fédéral, qui vient de démasquer un vaste trafic de cigarettes et de blanchissage d'argent, révèle qu'il a dû interrompre son enquête en 1984 à la demande de ce même Ministère public fédéral.
3 juillet. Les juristes démocrates de Suisse lancent le référendum contre la révision de la loi d'organisation judiciaire (voir DP 953). Dans leur collimateur, les restrictions apportées à l'accès des justiciables au Tribunal fédéral. Les locataires, les consommateurs, les syndicats et les partis de gauche les soutiennent. (Association des juristes progressistes, tél.: 022 736 11 76 ou 022 28 23 66.)
8 juillet. A Zurich une manifestation non autorisée contre la pénurie de logements s'est terminée par une bataille rangée. Pillage et bris de glace du côté des casseurs (400'000 francs de dommages), intervention musclée de la police qui n'a épargné ni les représentants des médias ni les passants.
10 juillet. Maigre consolation pour les piétons et les cyclistes: selon une étude zurichoise, la concentration des gaz toxiques émis par les véhicules à moteur est plus importante à l'intérieur des voitures qu'à l'extérieur.
10 juillet. Forte progression du coût humain de la construction: en 1988, 50 ouvriers ont perdu la vie sur les chantiers et 770 sont devenus invalides.
12 juillet. Arrêt du bloc 1 de la centrale nucléaire de Beznau. Une fissure a été décelée dans l'un des dispositifs de production de chaleur lors de la remise en marche, alors même que la centrale venait de subir sa révision annuelle.
19 juillet. Un quidam genevois avait, en juin dernier, lancé un trognon de pomme contre une Rolls. Le chauffeur l'ayant reconnu trois semaines plus tard et dénoncé à la police, le dangereux individu a été écroué à la prison de Champ- Dollon pour dommage à la propriété.
20 juillet. Les syndicats des travailleurs de la construction revendiquent la possibilité d'une retraite anticipée — 62 ans pour les hommes, 59 pour les femmes — dans un secteur où les salariés ressentent durement le poids de l'âge.
22 juillet. A la suite d'un dérangement dans le système de réglage électronique de la turbine, la centrale nucléaire de Leibstadt s'est arrêtée automatiquement. Du coup la révision annuelle qui devait commencer le 26 juillet a été avancée.
23 juillet. L'exercice des droits populaires ne connaît pas de temps mort durant la pause estivale. Après l'annonce au début du mois du lancement de deux initiatives pour une nouvelle politique agricole, un comité formé de parlementaires alémaniques de toutes les tendances politiques attaque en référendum l'arrêté sur la viticulture adopté par le parlement lors de sa session d'été. En point de mire, les privilèges accordés aux importateurs de vin étranger qui empochent annuellement 100 millions de francs au détriment des consommateurs.
24 juillet. Les fortes concentrations d'ozone durant les jours de canicule provoquent des pertes de récolte pouvant aller jusqu'à 10%. Ces pertes augmentent d'est en ouest et varient selon les types de cultures.
25 juillet. Les Romands ont une conception assez particulière de l'armée, si l'on en croit un récent sondage commandé par le *Tages Anzeiger*. Ils sont moins persuadés de son efficacité en cas de conflit que leurs compatriotes d'Outre-Sarine; par contre ils acceptent mieux son intervention en cas de troubles intérieurs. ■

Rythme d'été

Pendant les vacances, DP espace quelque peu ses parutions.
Le prochain numéro sera donc daté du 24 août.
Bonne fin d'été.

(*pi*) Nous parlions dans notre dernier éditorial de la difficulté de rechercher la vérité dans un pays qui, comme la Suisse, cultive la manie du secret. Un exemple vient illustrer ce constat. Si le domaine auquel il se réfère — voiture et limitations de vitesse — connaît des débats passionnés à l'excès, le secret dont Marcel Blanc, chef du Département vaudois des travaux publics, a voulu entourer les démarches concernant la levée de la limitation de vitesse à 100 km/h sur l'autoroute dans la traversée de l'agglomération de Morges est à la fois injustifié et arrogant.

Inquisition en terre vaudoise

On sait en effet que des parois antibruit ont été posées pour diminuer les nuisances dont souffrent les riverains de cette autoroute. Une fois les travaux terminés, de nombreuses personnes, et les communes concernées qui n'avaient pas été consultées, ont été surprises d'apprendre, par le biais d'une réponse à une question d'un député, que le Conseil d'Etat allait demander à l'Office fédéral de police de rétablir la vitesse «normale» sur ce tronçon, soit 120 km/h. Demande effectivement déposée, sans que l'efficacité des ouvrages de protection ait été mesurée. Sur requête de l'administration fédérale, le Canton a tout de même dû effectuer des mesures de bruit. Et lorsque l'Association suisse des transports (AST), par une lettre à Marcel Blanc, a demandé à consulter ces mesures, elle s'est vue délivrer une fin de non-recevoir, car *«s'agissant d'un problème qui doit se régler entre la Confédération et le Canton, nous n'avons pas à vous fournir les documents que vous demandez, ni à les rendre publics»*.
Il faudra finalement que *24 Heures* y aille de son enquête pour que ces chiffres soient révélés, dix jours après qu'ils aient été refusés à l'AST. Il faut savoir que Marcel Blanc a *«horreur des inquisiteurs»*, comme il le déclare au journaliste du quotidien lausannois.